

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR**  
**LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME**

Dans le cadre de la Consultation publique sur le projet de  
revitalisation de l'ouest du centre-ville

Programme particulier d'urbanisme du  
Quartier des grands jardins

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal le 20 avril 2011

### Qui sommes-nous ?

La communauté religieuse *Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame* a été fondée à Montréal par Marguerite Bourgeoys en 1698.

Depuis, la Congrégation de Notre-Dame est intimement liée à la vie de Montréal. Longtemps associée aux écoles (elle a, en effet, dirigé plus de 380 écoles au fil des ans), la Congrégation a élargi sa mission d'éducation à plusieurs domaines, notamment à celui de la justice sociale. C'est ainsi que la Congrégation de Notre-Dame est maintenant représentée à l'ONU, milite activement contre les pratiques des compagnies minières défavorables aux populations et à l'environnement, pour la cause des femmes et des enfants, et contre la traite des personnes (femmes et enfants trafiqués à des fins d'exploitation sexuelle ou autre).

La participation des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à la vie de Montréal se poursuit depuis plus de 300 ans. En plus de ses écoles, des musées, la Maison St-Gabriel, le Musée Marguerite-Bourgeoys/Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, et une dizaine d'œuvres dans la ville de Montréal s'adressant, entre autres, aux enfants démunis, aux paroisses et aux aînés, sont autant d'œuvres et de lieux ouverts aux citoyens et citoyennes de cette ville.

À Montréal depuis les tout débuts de la Communauté, la Maison mère des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame a dû déménager sept fois pour enfin occuper présentement l'édifice du 2330, rue Sherbrooke Ouest. Signalons que les deux Maisons mères précédentes sont devenues des maisons d'éducation : le Collège Dawson et le Collège Marianopolis.

### **Notre propriété**

La huitième Maison mère de la Congrégation est une résidence privée. Plusieurs sœurs y habitent en permanence, et nombreuses sont celles qui, missionnaires de passage ou visiteuses, y logent temporairement ; la supérieure générale de la Communauté et ses conseillères y ont aussi leurs bureaux administratifs. Lieu essentiellement de résidence, cette maison est aussi un lieu de recueillement et de prière de par le mode de vie des religieuses. Elle est aussi accueillante aux rencontres de groupes, autant internes qu'externes, qui militent en faveur de causes caritatives ou de causes en lien avec la mission de la Communauté.

### **Projet de PPU**

La Congrégation de Notre-Dame est particulièrement heureuse que l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal aient fait de la valorisation du patrimoine une partie intégrante de leur vision quant à l'avenir du secteur.

En cela, la Congrégation est partie prenante depuis toujours. Elle poursuit ainsi sa mission d'éducation grâce à l'histoire. À témoin, la Maison Saint-Gabriel, dans le quartier Pointe-Saint-Charles, une des rares fermes au Canada ayant appartenu à une même entité pendant près de 300 ans. D'abord maison d'accueil des Filles du Roy de 1668 à 1673, petite école ensuite, puis maison de ferme, la Maison Saint-Gabriel a traversé trois siècles, presque inchangée. Déclarée monument d'intérêt national en 1965, elle est restaurée et transformée en musée en 1966. Aujourd'hui, elle fait revivre son passé à travers sa collection et ses activités d'interprétation de la vie rurale au 17<sup>e</sup> siècle. Le potager recréé dans l'esprit de la Nouvelle-France et le jardin d'herbes en sont des facettes aussi vivantes que complémentaires. Tout récemment, la Communauté a cédé au musée une maison adjacente devenue un pavillon destiné à améliorer les services offerts aux visiteurs dont le nombre s'accroît d'année en année. Il va sans dire que sans son souci du respect et de la valorisation du patrimoine, la Congrégation n'aurait pas accepté de verser une contribution financière aussi substantielle qui a permis de garder vivant ce joyau montréalais.

Nous pourrions en dire tout autant de l'apport et de la présence de la Communauté indispensables au Musée Marguerite-Bourgeoys/Chapelle Bon-Secours dans le vieux Montréal.

Il est donc évident que la préservation du patrimoine est une valeur primordiale pour la Congrégation de Notre-Dame qui se manifeste aussi dans le soin qu'elle apporte à l'entretien de ses immeubles et terrains. De plus, la sauvegarde du patrimoine lui est particulièrement préoccupante au moment de se départir de ses propriétés.

## **Défis liés au projet de PPU**

Cependant la Congrégation de Notre-Dame a quelques réserves quant à certains aspects du projet de PPU :

### **1. *L'accès public aux grands jardins***

La Congrégation de Notre-Dame fait déjà face aux sérieux défis qu'entraîne l'accès du public à sa propriété qui est une résidence, redisons-le, privée. Malgré ses efforts soutenus pour assurer un environnement sécuritaire à ses résidentes, elle doit composer régulièrement avec des entrées non-autorisées. Ses résidentes, tout comme la population de notre pays, sont vieillissantes. Elles ont besoin de sécurité, de tranquillité et de privauté que réclame leur mode de vie.

Selon le projet de PPU, l'accès public aux espaces verts institutionnels sera accordé à la suite d'une entente mutuelle avec leurs propriétaires. La Congrégation est confiante et désireuse que cette entente s'inscrive au terme d'une démarche équitable et transparente impliquant sa participation entière et son plein appui.

Même si la Congrégation de Notre-Dame n'a pas l'intention actuellement de changer la vocation de sa propriété, elle veut, face à d'éventuels changements nécessités soit par le vieillissement de ses résidentes, soit par la protection de l'environnement ou la réduction de l'énergie, pouvoir

compter sur la collaboration franche et entière de l'arrondissement de Ville-Marie et de la Ville de Montréal.

## **2. *La définition élargie du patrimoine***

La Congrégation est préoccupée par le fait que le PPU « s'appuie sur une définition élargie du patrimoine qui va au-delà du patrimoine bâti pour inclure les composantes paysagères et naturelles. » (page 2). Comme déjà mentionné, ses besoins futurs pourraient exiger certaines demandes et elle craint une trop grande limitation de sa marge de manœuvre. La Congrégation de Notre-Dame a et aura toujours le souci de l'ensemble de la collectivité, mais elle ne pourra accepter de priver ses membres de besoins qu'elle juge essentiels : besoins de sécurité, de tranquillité et de privauté.

## **3. *Le processus de communication et de consultation***

La Congrégation de Notre-Dame n'a jamais été consultée et pourtant sa propriété figure de façon assez importante dans le projet de PPU. Les délais entre la réception d'une lettre informant d'une consultation publique et la consultation publique elle-même, et le délai ensuite pour le dépôt d'un mémoire sont apparus plutôt courts. La Communauté souhaite obtenir l'assurance que les communications à venir seront ouvertes et attentives à ses réserves.

## **Conclusion**

En tant que communauté religieuse qui œuvre à et pour Montréal depuis plus de 300 ans, et qui, de tout temps, a contribué à la valorisation du patrimoine montréalais, la Congrégation de Notre-Dame appuie les efforts de revitalisation et d'amélioration du secteur ouest du centre-ville.

Toutefois, comme propriétaire d'un édifice privé logeant plusieurs personnes, elle se croit justifiée de souhaiter fortement que les besoins de sécurité, de tranquillité et de privauté des résidentes soient reconnus et sauvegardés lors des discussions à venir avec l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal.